

Procès-verbal de la 134^e Assemblée générale (ordinaire) d'Electrosuisse

Le 3 mai 2018 à l'hôtel Marriott de Zurich

Ouverture de l'Assemblée générale par le président

Le président Dr Urs Rengel ouvre l'Assemblée générale en saluant les membres et les invités. Il constate que, conformément à l'article 11 des statuts, la convocation à cette Assemblée générale des membres a été transmise avec les points à l'ordre du jour et les motions dans le délai prévu de quatre semaines précédant l'Assemblée et que celle-ci a, par conséquent, capacité à statuer. Les 220 membres présents personnellement, de même que les représentants des membres du domaine et institutionnels acceptent la liste des points à l'ordre du jour publiée dans le Bulletin SEV/AES n° 4 de l'année en cours et décident que les délibérations et les votes s'effectuent à scrutin ouvert.

Point 1 : Élection des scrutateurs

Sur proposition du président, les personnes suivantes sont choisies à l'unanimité comme scrutateurs :

Hugo Doessegger et Arthur Windisch

Point 2 : Procès-verbal de la 133^e Assemblée générale (ordinaire) du 11 mai 2017

Ce procès-verbal est accepté sans remarque et le président exprime ses remerciements pour la rédaction de celui-ci.

Point 3 : Compte-rendu de l'exercice 2017

Le président, Dr Urs Rengel, et le directeur général, Markus Burger, présentent un compte-rendu de l'exercice 2017. Les détails peuvent être consultés dans le «Rapport annuel 2017» publié sur www.electrosuisse.ch/ra2017.

Il s'ensuit la présentation des comptes-rendus des sociétés spécialisées :

- ETG, Prof. Dr Joseph El Hayek
- ITG, Dr Thomas Wettstein
- e'mobile, Dino Graf

et

- du Comité électrotechnique suisse (CES), Dr Samuel Ansorge,
- du Comité national suisse du Cigré, Markus Burger, représentant Dr Matthias Zwicky qui, n'ayant pas pu se libérer, n'a pas pu être personnellement présent.

L'Assemblée prend acte du compte-rendu de l'exercice 2017.

Point 4 : Comptes annuels 2017

Les comptes de pertes et profits, le bilan, le compte des flux monétaires de même que l'annexe et le compte-rendu de l'organe de contrôle ont été publiés

dans le Bulletin SEV/AES n° 4 de l'année en cours. Le président commente les comptes de pertes et profits ainsi que le bilan. Le bilan annuel est clos avec un bénéfice net de 859 000 francs suisses.

L'Assemblée accepte les comptes annuels au 31 décembre 2017 à l'unanimité et prend connaissance du compte-rendu de l'organe de contrôle.

Le président demande à l'organe de contrôle PricewaterhouseCoopers AG, représenté par Thomas Wallmer, s'il a des compléments à émettre. Monsieur Wallmer n'ajoute aucune remarque.

L'Assemblée décide de porter au crédit de la réserve libre le résultat disponible de 859 000 francs suisses.

Point 5 : Octroi de décharge au comité de direction

Le comité de direction a reçu à l'unanimité une décharge pour l'exercice de sa fonction en 2017.

Point 6 : Modification des statuts

Les demandes de modification du comité de direction ont été publiées dans le Bulletin SEV/AES n° 4 de l'année en cours avec les notes explicatives concernant la modification partielle des statuts.

Le président mentionne la réception dans les délais impartis d'une motion de Roland Spaar concernant l'art. 2 Objectifs et buts.

L'Assemblée doit ainsi statuer sur deux motions.

Motion 1 : Modification des statuts

L'Assemblée approuve la modification des statuts à l'unanimité.

Motion 2: Approbation de la proposition de modification de Roland Spaar concernant l'art. 2 Objectifs et buts paragraphe 3: Electrosuisse offre un transfert de connaissances et des contacts intersectoriels avec des spécialistes et des personnalités des domaines de la formation (le terme « école » est remplacé par « formation »), de l'économie et de la politique et encourage la compréhension mutuelle entre la technique, l'économie, la science, la société et la politique.

L'Assemblée approuve la proposition de modification à l'unanimité.

Point 7 : Fixation des cotisations annuelles des membres pour 2019

Les propositions du comité de direction concernant ce point ont été publiées dans le Bulletin SEV/AES n° 4 de cette année. L'assemblée approuve à l'unanimité les cotisations annuelles des membres.

Les cotisations annuelles pour 2019 s'élèvent à :

a) Membres personnels

Les catégories sont liées aux prestations et sont choisies librement. Les cotisations comprennent l'adhésion à toutes les sociétés spécialisées.

Catégorie	Cotisation annuelle (CHF)	Cotisation annuelle (CHF) jusqu'à 25 ans / à partir de 65 ans
Light	80	60
Classic	140	120
Premium	220	200
TechTalents	exemptés	
Membres d'honneur	exemptés	
Fellows	exemptés	

b) Membres du domaine

La part de solidarité pour le travail de normalisation reste inchangée pour tous les membres du domaine.

Catégorie entreprises et institutions

La classification se base sur le nombre d'employés actifs dans les domaines de l'électrotechnique et des technologies de l'énergie, de l'information, de l'environnement et des systèmes ainsi que des domaines qui y sont relatifs (comme la mobilité).

Catégorie	Nombre d'employés	Cotisation annuelle (CHF) *	Nombre de voix
1	1-9	325	2
2	10-29	650	4
3	30-49	1 150	6
4	50-99	1 950	7
5	100-249	3 250	8
6	250-499	4 900	10
7	500-999	8 800	12
8	1000-1999	15 300	16
9	ab 2000	23 100	20

* incl. une part de 30% pour le travail de normalisation

Catégorie producteurs/distributeurs d'énergie qui sont également membres de l'AES

Catégorie AES	Catégorie Electrosuisse	Cotisation annuelle (CHF) *	Nombre de voix
1	1	1 482	7
2	2	2 132	8
3-4	3	3 055	9
5-7	4	4 277	10
8-13	5	6 006	11
14-27	6	8 229	12
28-50	7	10 686	13
à partir de 51	8	13 156	15

* incl. une part de 30% pour le travail de normalisation

Point 8 : Votes statutaires

a) Membres du comité de direction

Démission

Rainer Bacher quitte le comité de direction, son mandat ayant atteint sa durée maximale. Le président remercie Rainer Bacher pour son engagement au sein du comité et pour sa coopération collégiale.

Renouvellement de mandat

L'assemblée confirme par acclamation les nouveaux mandats de Pier Angelo Ceschi (Società Elettrica Sopracenerina SA) et de Stephan Keller (V-Zug AG).

Nouvelle élection

Dr Dieter Reichelt (Axpo Power AG) a été élu par l'assemblée à l'unanimité en tant que nouveau membre du comité pour un premier mandat de l'AG 2018 à l'AG 2021.

b) Organe de contrôle

La société PricewaterhouseCoopers AG est à nouveau élue à l'unanimité en tant qu'organe de contrôle.

Point 9 : Honneurs

L'assemblée proclame par acclamation Kurt Rohrbach membre d'honneur d'Electrosuisse, ceci en reconnaissance de son engagement et de ses activités couronnées de succès en tant que membre de longue date d'Electosuisse, en tant que président de l'Association des entreprises électriques suisses de 2008 à 2017 ainsi qu'en tant que président du Conseil suisse de l'énergie et de ses activités dans d'autres comités pour le bien du secteur de l'énergie.

Point 10 : Différentes propositions des membres conformément à l'article 11 des statuts

Une proposition d'un membre concernant l'extension du nom de la société spécialisée e'mobile en «Infrastructure & e'mobile» a été émise dans le délai prévu dans les statuts. Le président déclare que la dénomination des sociétés spécialisées et des commissions est du ressort du comité de direction, conformément à l'art. 15 h des statuts actuellement en vigueur. Le comité de direction a délibéré et refusé cette proposition, le nom e'mobile s'étant établi au fil des années en tant que marque sur le marché. L'auteur de la demande en a été informé avec l'énonciation des faits.

Point 10a : Divers

Intervention de Roland Kallmann sur le thème « Absence d'un accès numérique au Bulletin SEV/AES (E-periodica) de 1910 à 2004. Monsieur Kallmann expose son idée en détail. Le comité de direction accepte cette suggestion et se prononcera à ce sujet en temps voulu.

Point 11 : Prochaine Assemblée générale

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 9 mai 2019 à Thoune.

Le président déclare que l'ensemble des points à l'ordre du jour ont été traités et annonce la clôture de la 134^e Assemblée générale d'Electrosuisse.

Le 3 mai 2018

D^r Urs Rengel
Président

Christine Andres
Procès-verbal